

Délibération 26_16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 21 mai 2026	Nombre de délégués
Délibération n° 26_16	En exercice : 7
Convocation : 5 mai 2026	Présents ou représentés : 7
Objet : Election des membres de la Commission d'appel d'offres	Absents : 0

L'An deux-mil-vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du cinq mai deux-mil-vingt-six, se sont réunis à l'Hôtel d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h45 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Christophe ALORY
Madame Martine SAINT-LAURENT
Madame Dominique MABIRE
Monsieur François BRIZARD

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Jean-Marie MAILLARD (suppléant de M. ALORY)
Monsieur Christophe CAPELLE (suppléant de M. SAPOWICZ)

Excusés :

Monsieur Fabien GOUTTEFARDE (pouvoir à M. ROMERO)
Monsieur Jérôme DEBUS (pouvoir à M. SAPOWICZ)
Monsieur Arnaud MABIRE

Assistaient à la séance :

M. Dominique UMMENHOVER (1^{ER} Adjoint à la commune d'Arnières-sur-Iton) ;
M. Michel LESAGE (Adjoint à la commune de Chambois) ;
Madame Laurence VANDEVILLE (Maire de la commune de Daubeuf-la-Campagne) ;
M. Jacques FAUVEL (Maire de la commune d'Ormes) ;
M. Max RONGRAIS (Maire de la commune de Sainte Marthe).

COMITE SYNDICAL

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :
- dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la Commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu le règlement intérieur du SMABI, et notamment son article XXX relatif à la Commission d'appel d'offres prévoyant une composition adaptée au nombre de membres du comité syndical (Président, deux titulaires et deux suppléants) ;

Vu l'installation du Comité syndical en date du 21 mai 2026 ;

Le conseil syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

La liste déposée est la suivante :

Membres titulaires :

Monsieur Christophe ALORY
Monsieur François BRIZARD

Membres suppléants :

Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Jean-Marie MAILLARD

Il a été décidé par l'assemblée délibérante, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

1°) - Membres titulaires :

Sièges à pourvoir (SAP) :	2
Suffrages exprimés (SE) :	7
Nombre de voix obtenues par la liste A :	7

2°) - Membres suppléants :

Sièges à pourvoir (SAP) :	2
Suffrages exprimés (SE) :	7
Nombre de voix obtenues par la liste A :	7

Sont élus à la Commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

Monsieur Christophe ALORY
Monsieur François BRIZARD

Membres suppléants :

Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Jean-Marie MAILLARD

Les membres ci-dessus sont élus pour siéger à la Commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et notifiée aux intéressés.

ADOPTÉE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ